

Déconfinement : des mesures et des aménagements urbains pour relancer l'activité économique et favoriser les mobilités douces

• Faciliter le stationnement et l'accès aux commerces

Afin de contribuer à la relance de l'activité économique et faciliter l'accès aux commerces, la **Ville de Limoges met en place plusieurs mesures en matière de stationnement** :

- le stationnement reste gratuit jusqu'à nouvel ordre en zone Tempo, mais redevient payant en zone Rapido (hyper centre-ville)
- les abonnements des résidents seront gratuits du 18 mai au 1^{er} juin

• Repenser la mobilité urbaine en développant des mobilités douces sécurisées

Une zone 20 est mise en place dans l'hyper-centre à partir du 11 mai (y compris rue Turgot). Il s'agit de garantir la sécurité des piétons souhaitant accéder aux commerces dans le respect des règles de distanciation sociale.

La période de déconfinement sera propice à renforcer la réflexion sur l'extension des mobilités douces, notamment la circulation des vélos et des piétons. Cette mesure constituera donc une expérimentation permettant d'apprécier les nouveaux besoins et usages en matière de mobilité urbaine. Elle s'accompagne du **lancement d'une étude sur le développement des pistes cyclables dans les axes nord-sud / ouest-est du territoire communal**. A l'issue de cette première expertise, un échange sera organisé avec les associations et parties prenantes sur le sujet.

• Pour les commerces et restaurants

Afin de soutenir les commerces et restaurants, **la Ville maintient l'exonération des droits de terrasse et d'occupation du domaine public**.

Au total, les mesures d'exonération mises en œuvre depuis le 15 mars, représentent un manque à gagner estimé à plus de 1 000 000 € pour la collectivité.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, il est **recommandé aux Limougeauds de se munir d'une protection couvrant la bouche et le nez à l'occasion de toute sortie dans l'espace public**, et notamment dans les transports en commun.